

[Texte]

Mr. Jerome: Why not draft the report? At the time the draft report is considered, members can decide whether they want to vote in favour of that paragraph or against it.

The Chairman: Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

[Interprétation]

M. Jerome: Pourquoi ne pas rédiger le rapport? Lorsqu'il sera temps de le prendre en considération, les membres pourront décider s'ils veulent voter en faveur de cette clause ou non.

Le président: Est-ce d'accord?

Des voix: C'est d'accord.

Privileges and Elections

Privilèges et élections

RESPECTING

The allegations concerning wiretapping and opening of mail of members of this House

CONCERNANT

Les allégations concernant l'interception de messages et l'ouverture du courrier de députés de cette Chambre

INCLUDING

The Second Report

Y COMPRIS

Le deuxième rapport

Fourth Session

Twenty-eighth Parliament, 1972

Quatrième session de la

vingt-huitième législature, 1972